



UNE DU JOUR



Lettre d'information du Conseil Local de Développement

BRIE ET 2 MORIN : UNE AVANCEE DÉCISIVE !

L'AVIS FAVORABLE DU PRÉFET DE REGION ET LE VOTE DU CONSEIL RÉGIONAL SUR L'ÉLABORATION DE LA CHARTE, ENCLENCHENT LA DERNIÈRE ÉTAPE DE CRÉATION



APPEL DE QUELQUES DATES-CLEFS

• **Un premier projet de PNR dit des boucles de la Marne et de l'Ourcq, est envisagé sur 67 communes de part et d'autre de la Marne.** Après une étude préalable réalisée en mai 1994, ce projet n'a finalement pas abouti.

• **L'idée d'un PNR émerge à nouveau au début des années 2000 sur un périmètre recentré sur les bassins versants du Grand et du Petit Morin. Par délibération du 27 juin 2007, le conseil régional d'Île-de-France décidait la mise à l'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin sur un périmètre constitué de 132 communes en Seine et Marne, couvrant 150 300 hectares.**

• **A l'issue d'une étude d'opportunité et de faisabilité conduite de 2008 à 2010, le conseil régional d'Île-de-France a délibéré en 2012 pour engager la procédure de classement sur un périmètre révisé à 122 communes et 9 EPCI, pour prescrire l'élaboration de la charte et la création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP).**

• **Le 25 novembre 2014, le Préfet de région a émis un 1^{er} avis d'opportunité favorable à la poursuite de la procédure de classement du projet de parc sur ce périmètre d'étude avec des réserves notamment la réduction du périmètre d'étude qui passerait de 122 à 74 communes.**

• **Le 24 février 2017, création du Conseil Local de Développement (CLD)**, administré par un Conseil d'Orientation (CO) dont sont issus 3 Co-Référents.

• **Le 20 avril 2017, par délibération, le SMEP a demandé à la Région de poursuivre la procédure de classement du territoire en PNR sur un périmètre d'étude ajusté à 83 communes**, la fusion des communes de Beauthel et de Saints en 2019 porte désormais le périmètre à 82 communes.

• **A l'automne 2019, le territoire reçoit la visite d'une commission mixte composée de représentants du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF).**

Cette visite était organisée par le SMEP, en partenariat étroit avec la Région, le Département de Seine-et-Marne, les maires des communes, l'Etat, le CLD, le CAUE, le Musée départemental de St-Cyr-sur-Morin, les fédérations de chasse et de pêche, les agriculteurs, chefs d'entreprises et de nombreuses associations notamment patrimoniales ou environnementales et d'autres personnes qualifiées notamment en matière de biodiversité ou de paysage.

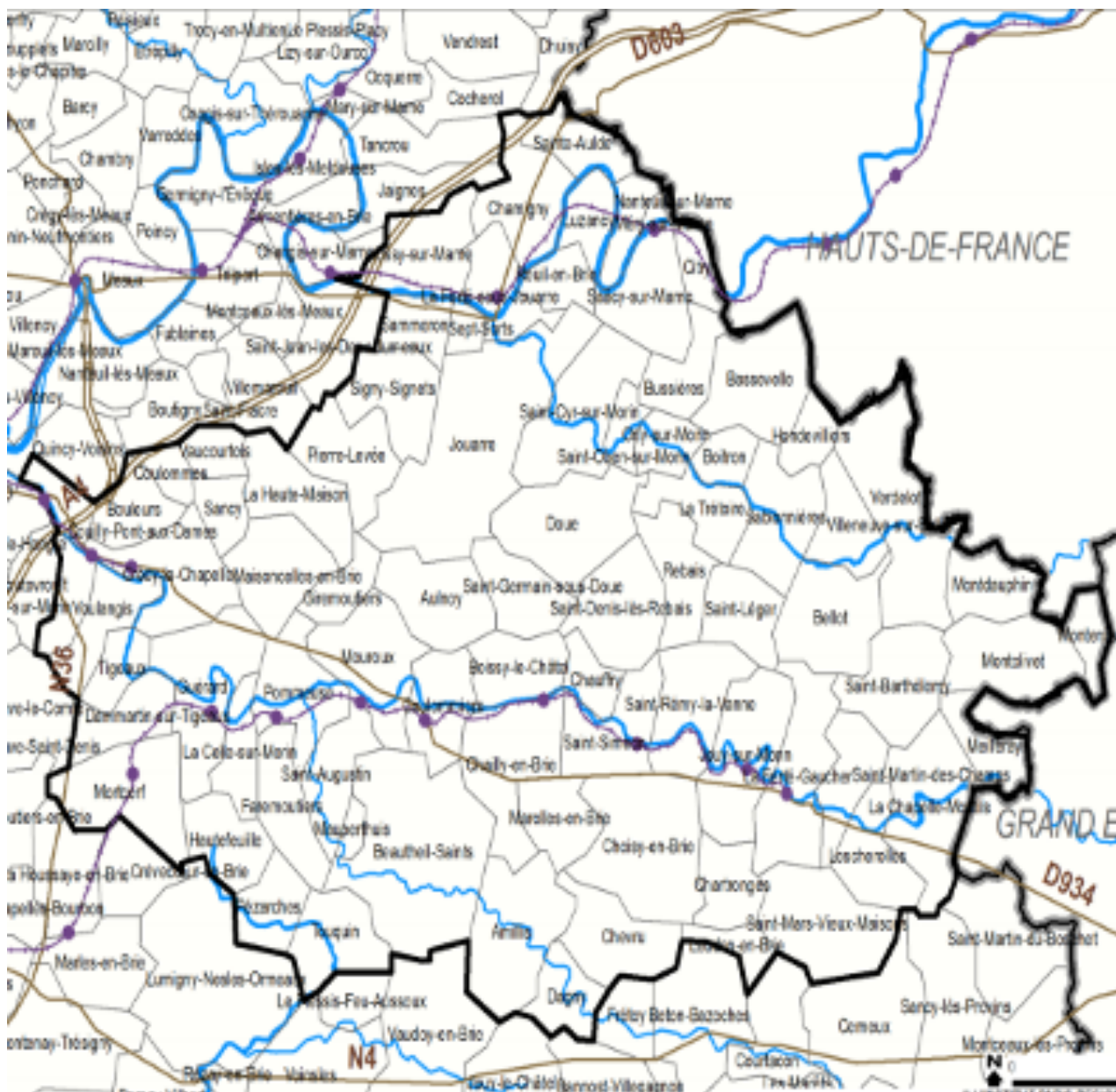
• **Le 22 janvier 2020**, la FPNRF a émis un avis d'opportunité défavorable, en raison notamment de la présence de « points noirs paysagers » en cœur de périmètre.

• **Le 30 janvier 2020, le CNPN émet quant à lui un avis favorable à la poursuite du projet.**

• **Le 11 septembre 2020**, sur le fondement de ces deux avis contradictoires et en lien avec le Ministère de l'Ecologie, **le Préfet de Région rend un 2^{ème} avis d'opportunité favorable à la poursuite du projet** assorti de nombreuses recommandations. relatives à la protection des paysages, la limitation de l'urbanisation, la valorisation du patrimoine culturel, le développement des filières agricoles locales, la préservation de la biodiversité notamment des corridors écologiques et des ressources aquatiques.

Il souhaite également une pleine association des habitants et de la société civile à la gouvernance du projet notamment à travers le CLD et la création d'un Conseil scientifique.

• **Le 24 septembre 2020, le Conseil régional décide de prescrire l'élaboration de la charte du futur PNR sur le périmètre définitif** suivant :





'ETAPE-CLEF DE LA RÉDACTION DE LA CHARTE

Le PNR repose sur un document clef : la CHARTE !

Elle se compose d'un **document écrit (rapport) de 150/200 pages**, d'un **document cartographique** et d'annexes qui doivent **répondre à plusieurs objectifs**.

TRADUIRE les 5 missions fondamentales du Parc, fixées par le code de l'environnement

- * La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager.
- * L'aménagement du territoire.
- * Le développement économique et social.
- * L'accueil, l'éducation et l'information.
- * L'expérimentation, l'innovation.

La charte doit également fixer des « objectifs de qualité paysagère ».

REPONDRE aux recommandations formulées par le Préfet de Région

- * La mise en œuvre d'une politique volontariste de préservation des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et d'inventaires naturalistes.
- * La protection des structures éco-paysagères et la reconquête des zones dégradées.
- * La fixation d'un objectif à terme de Zéro Artificialisation Nette.
- * La préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides.
- * Le développement des filières agro-économiques, y compris la forêt, dans une logique d'économie circulaire et locale.
- * La mise en place d'une politique de transition énergétique.

S'INSCRIRE dans les ambitions et les priorités de la Région

- * Les PNR, fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

Saisir les opportunités de relocalisations de certaines productions régionales au profit des PME et TPE des territoires ruraux ;

Soutenir les filières locales créatrices d'emploi et notamment l'artisanat, favoriser l'installation de petites unités industrielles comme les biscuiteries, les micro-brasseries... ;

Contribuer à faire des PNR des relais d'attractivité de la Région, en répondant aux aspirations renouvelées des Franciliens de bien-être et de santé et d'accès à la nature, et en **promouvant activement la « Destination Parc » dans le cadre d'un tourisme durable et local** ;

Accompagner la transformation vers le numérique des acteurs locaux afin de renforcer leur attractivité et aider à leur développement : commerçants, artisans, entrepreneurs, acteurs touristiques...

Favoriser l'installation et le maintien de services à la population (maisons de services et de maisons de santé, soutien aux commerces de proximité...).

* Les PNR, des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

Développer les énergies renouvelables et identifier des solutions innovantes pour **concilier développement des ENR et préservation des patrimoines bâtis et des paysages** ;

Promouvoir et expérimenter des modes de consommations énergétiques adaptés aux territoires ruraux en accompagnant les porteurs de projets publics et privés (nouvelles solutions de mobilité, programmes de rénovation énergétique de l'habitat, utilisation de matériaux biosourcés issus des filières locales...) ;

Accompagner la Région dans le cadre du plan solaire visant au développement de l'énergie solaire en Île-de-France ;

Favoriser le développement de la méthanisation en favorisant une dynamique entre agriculteurs et collectivités ;

Sensibiliser les franciliens aux enjeux climatiques pour faire émerger des solutions concertées.

* Les PNR, promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources

Préserver la capacité productive de la ferme francilienne tout en accompagnant la relocalisation de cultures/filières (élevage) et en soutenant le déploiement de circuit-courts pour l'approvisionnement régional ;

Soutenir une agriculture, actrice de la transition écologique et énergétique, en promouvant de nouvelles pratiques agricoles innovantes et écologiques (réduction des intrants, gestion de l'eau, protection de la biodiversité, production d'énergies renouvelables...) ;

Soutenir les actions du plan régional de l'alimentation qui visera à augmenter la part de produits franciliens dans l'alimentation des Franciliens, à favoriser une alimentation locale et de saison,

Soutenir la diversification des exploitations agricoles vers des filières de haute valeur ajoutée comme les matériaux biosourcés (le chanvre, le lin, la paille et le miscanthus) notamment dans la construction ;

Dynamiser et territorialiser la gestion forestière, afin d'optimiser la séquestration du carbone en forêt et d'adapter la forêt au changement climatique ;
Inscrire l'action du PNR et de tous les acteurs économiques du territoire en cohérence avec les principes de l'économie circulaire et collaborative.

* Les PNR, porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

Mettre en œuvre l'objectif zéro artificialisation nette : évaluer les alternatives aux constructions neuves en extension et notamment de valoriser les potentiels de rénovation des centres anciens, d'accompagner les porteurs de projets dans le recyclage du foncier et la reconquête des friches ;

Structurer le réseau des polarités secondaires pour renforcer certains bourgs et l'offre de services sur le territoire ;

Promouvoir un aménagement plus responsable et plus sobre, qui prenne mieux en compte la biodiversité et les solutions fondées sur la nature et qui contribue à une meilleure santé des populations locales ;

Amplifier la mise en œuvre de solutions de mobilités durables : développement de l'usage du vélo, du covoiturage, d'autopartage

* Les PNR, des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

Maintenir, restaurer et valoriser la biodiversité en la plaçant au cœur de l'aménagement de notre territoire ;

Protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques, humides et les berges des cours d'eau ; favoriser la gestion alternative des eaux pluviales ;

Valoriser le patrimoine rural remarquable, qui contribue à l'identité du territoire et renforce son attractivité.

Afin de traduire ses ambitions, la Région signe avec chaque PNR des contrats parcs et souhaite développer une logique de coopération inter-parcs.



UNE CHARTE CONCERTÉE ET PARTAGÉE, CO-CONSTRUITE ENSEMBLE

La Région et le Préfet de Région souhaitent que la société civile (CLD, associations, professionnels, citoyens) soit associée à la rédaction de la charte et aux prises de décision afin de co-construire un projet de charte concerté et partagé.

Rappelons que le SMEP s'est engagé dans cette approche dès le départ, à travers la création du CLD et son association aux différentes étapes de la procédure ainsi qu'en lui réservant des places dans les commissions thématiques.

Plus précisément dans le cadre de la rédaction de la charte, seront créées deux instances de gouvernance : une de pilotage politique (COFIL) et un comité de suivi technique (COTECH).

Par ailleurs, **des groupes de travail par monde d'acteurs seront créés et pourront s'inscrire dans le cadre d'ateliers du Conseil Local de Développement**, miroirs des commissions thématiques du SMEP.

En effet, **le CLD constitue une instance de participation et est source de compétences citoyennes**, le CLD est aussi un acteur de la mobilisation au titre de l'une de ses 3 missions : « communiquer », « mobiliser » et « concerter ».

Enfin, 3 à 4 membres du CLD siègent dans chacune des 6 commissions thématiques du SMEP existantes :

- Culture, éducation, sport et santé
- Administration générale, finances, communication
- Développement économique, tourisme, emploi
- Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité
- Agriculture et forêt
- Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique), urbanisme et patrimoine.

Ces commissions contribueront à l'élaboration de la Charte ainsi qu'à la réflexion conduisant à la mise en place des actions démonstratives et constituent un apport technique fondamental.

Enfin vis-à-vis des habitants, des échanges seront organisés sous des formes à définir et sur la base de documents d'illustration des patrimoines du territoire du projet de PNR (films vidéo, projections diapos, expositions, internet...) ainsi que **des réunions publiques** afin que chacun soit consulté.

Une manifestation grand public chaque année pourrait être organisée durant toute la phase d'élaboration de la Charte.

Comme vous le voyez, vous aurez de multiples occasions de participer à l'élaboration de la charte du projet de PNR mais **le CLD a besoin de vous, chaque idée sera importante pour que le projet soit le vôtre et devienne réalité.**

**CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PARC NATUREL DE
DEMAIN, POUR QU'AVEC VOUS UNE NOUVELLE VIE
S'INVENTE EN BRIE !**

Pour nous
suivre ou
nous écrire



[J'aime le parc brie 2 Morin](#)



[@Brie2Morin](#)



cooldpnr@gmail.com